



PROJET D'INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS À BAZAINVILLE

Les usagers de téléphonie mobile et les opérateurs ont fait part à la mairie des mauvaises conditions de réception et de couverture constatées sur notre commune.

Sollicitée par un cabinet d'études travaillant pour l'opérateur SFR, la commune a accepté d'étudier les conditions d'implantation d'une antenne relais sur son territoire.

Avant d'engager toute discussion sur les conditions financières consenties à la commune pour l'occupation du domaine public, celle-ci, dans un souci d'intégration au paysage, afin de limiter la pollution visuelle, a imposé l'implantation d'un pylône-arbre. C'était l'obligation de base.

► Suite aux différentes réunions préparatoires en présence des représentants des opérateurs, de Madame le Maire et ses adjoints et de la délibération du conseil municipal votée dans sa séance du 24 mai 2007, une convention entre la commune et les opérateurs a été signée.

► Le 4 juin dernier, l'opérateur Orange a déposé une déclaration de travaux pour la création d'un relais pour les téléphones mobiles, sur une parcelle communale jouxtant le cimetière (et non au cimetière, comme l'indique une communication de l'association Bazainvillage.)

► Le 7 août, la demande a été acceptée avec l'accord, le 4 juillet, de Pascal

Parras, architecte des bâtiments de France, qui estimait que le projet était dans les abords du champs de visibilité de l'Eglise et prescrivait que les branches de l'arbre descendent jusqu'à 5 m du sol.

► Le 10 août, la commune a envoyé à l'opérateur un courrier l'informant de l'acceptation de sa demande et lui rappelant les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France.

► Le 29 juin dernier, l'opérateur SFR a déposé une déclaration de travaux pour la création d'une zone technique et de trois antennes SFR.

► Le 9 août, la demande a été étudiée par le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine, Paul Trouilloud qui a indiqué que la localisation du projet se situait hors abords du Monument Historique et qu'après examen du dossier, l'architecte des bâtiments de France n'avait pas à se prononcer et qu'il émettait un avis favorable.

► Le 30 août, la commune adressait à SFR un courrier lui signifiant l'autorisation de travaux.

Comme pour toute opération d'urbanisme, les différents documents ont été apposés sur les panneaux d'affichage légal.

De plus,

► Dans le bulletin municipal Bazainville info n°85 - juin 2007, page 2, "Séance

du Conseil Municipal du 25 mai 2007, le point 2 traite de ce sujet et indique "les bazainvillois seront conviés à une séance d'information organisée par les opérateurs avant le commencement des travaux."

► Dans le bulletin municipal, Bazainville info n°86 - août 2007, page 4, rubrique "urbanisme" il est fait mention de la déclaration de travaux accordée à Orange.

► Dans le bulletin municipal, Bazainville info n°87 - octobre 2007, page 6, rubrique "urbanisme" il est fait mention de la déclaration de travaux accordée à SFR.

Une séance d'information a été programmée le 13 octobre mais en raison d'un contretemps technique (voir Bazainville info n°87, page 4) la réunion a été reportée à la demande de l'opérateur SFR et chaque bazainvillois a été personnellement informé par un courrier distribué dans toutes les boîtes à lettres.

Une nouvelle date ayant été définie, l'invitation aux Bazainvillois a été lancée, là aussi, par une distribution dans les boîtes à lettres. Un coupon-réponse était joint afin d'organiser au mieux la salle en fonction du nombre de personnes présentes.

Entre-temps, le 4 octobre 2007, Mr et Mme Metzger ont déposé un recours gracieux contre le projet, aux motifs

qu'ils ne voulaient pas être exposés aux rayonnements de cette antenne, voir leur environnement immédiat pollué esthétiquement par un mat d'antenne de 30 m de hauteur, supporter la dégradation de la valeur de leurs biens immobiliers.

Le 26 octobre, un second recours gracieux a été déposé aux mêmes motifs que le précédent mais en y ajoutant qu'ils ne voulaient pas d'un pylône situé à 100m environ des habitations.

Ces recours gracieux ont été soumis à l'appréciation du service juridique de la Direction Départementale de l'Équipement des Yvelines qui a fait part de son analyse à la commune.

Il en ressort que les motifs évoqués par Monsieur et Madame Metzger ne sont pas fondés au titre de l'urbanisme. Toutes les autorisations accordées ayant bien respecté les prérogatives du Plan Local d'Urbanisme, il n'y a pas d'éléments fondés permettant le retrait du dossier.

Mr et Mme Metzger ont, cependant, toute possibilité d'aller au Tribunal Civil contre les opérateurs.

Vous trouverez le compte-rendu de cette réunion page suivante.

**Toujours à votre écoute,
votre Maire,
Jacqueline Aboudaram**

Sommaire

p. 2 Spécial Urbanisme
p. 3-7 Affaires Communales
p. 8 Affaires Scolaires

p. 9 Spécial Elections
p. 10 Affaires Communales
p. 11-12 Associations
p. 13 Affaires Intercommunales

p. 14 BVI pratique

Prochain numéro fin Février 2008

**En raison des fêtes de fin d'année, la Mairie sera fermée le lundi 24 décembre 2007
Tous les Bazainvillois sont cordialement invités à la cérémonie des vœux à
"l'Atelier", 83 route de Tacoignières le Samedi 12 janvier 2008 à 14h30**

15 novembre 2007, réunion d'information sur le projet d'installation d'une antenne relais à Bazainville

L'objet de la réunion était de présenter le projet d'installation d'une antenne relais sur une parcelle communale.

En plus de la cinquantaine de personnes qui avaient retourné leur coupon de participation, se sont présentées une vingtaine de personnes supplémentaires, ce qui a nécessité un ajustement du nombre de chaises ! Néanmoins, une fois tout le monde installé, la présentation a pu commencer.

Tâche pas facile pour Monsieur Canovaz, responsable environnement chez SFR, car une partie de la salle voulait faire part de ses désaccords avant d'écouter et d'entendre les informations.

Un échange tumultueux de paroles pas toujours civiles a eu lieu, mais des éclaircissements ont pu être apportés.

Beaucoup de participants avaient consulté les sites internet à ce sujet et la profusion de renseignements n'éclaircissait pas l'information.

Une intervention de Madame la Présidente de l'association Priartém, (non conviée par la commune puisque n'habitait pas Bazainville, mais sollicitée par Monsieur Metzger) a fait part du point de vue de son association sur l'implantation des antennes relais et de l'usage des appareils émettant des champs électromagnétiques.

De ce point de vue, les études entreprises se contredisent ; le recul nécessaire à une analyse objective n'étant pas suffisant pour affirmer qu'il n'y a pas de répercussion sur la santé, le principe de précaution doit s'appliquer.

Le principe de précaution n'implique pas le refus de l'installation de ces antennes relais mais préconise de maintenir le plus de distance possible pour atténuer d'éventuels effets néfastes.

Monsieur Canovaz a expliqué que "le plus de distance" n'impliquait pas le moins d'exposition aux champs électromagnétiques puisque l'antenne devait émettre davantage et le téléphone mobile devait développer plus de puissance pour recevoir".

Des échanges de valeurs techniques ont eu lieu entre différents "initiés" de la salle, révélant que la régle-

mentation était respectée par les opérateurs. Par contre, pour les néophytes, ces chiffres et noms barbares ont plutôt renforcé leur dilemme !

Au bout du compte, il est apparu que les questions les plus nombreuses portaient sur les points suivants :

Choix de la localisation du projet, nombre d'antennes, couverture de la commune, utilité de l'installation

Plusieurs sites ont été étudiés :

► le premier, route d'Orgerus, sur une parcelle boisée appartenant à la commune. Ce lieu étant mentionné en zone EBC au PLU ne pouvait être utilisé.

► un second dans l'enceinte du terrain communal situé route de la Sablière, au lieu-dit le Poteau, mais lui aussi situé en zone EBC.

Ces deux sites, d'un point de vue technique n'offraient pas non plus la couverture souhaitée.

► le dernier site est celui qui a été retenu pour établir la demande de travaux. De part ses caractéristiques, il offre toutes les possibilités tant à la fois techniques, qu'intégration dans le paysage et éloignement des habitations dans le principe de précaution adopté par la commune que dans celui du respect des règles d'urbanisme (Pour info dans des communes voisines, le relais est installé soit, dans un clocher d'église au coeur du village, soit dans une propriété privée en milieu urbain, etc.).

Craintes des répercussions sur la santé : distance des habitations, émission de champs électromagnétiques, principe de précaution

► Les avis sur les répercussions sur la santé ne sont pas unanimes.

Quoiqu'il en soit, lors d'une question posée par Madame Michèle Tabarot, députée, au ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, le 13 février 2007, celui-ci a répondu textuellement " Le principe de précaution est effectivement inscrit dans notre

Constitution, ce qui est heureux. Pour autant, il ne faut pas lui donner une portée qui nous conduirait à tout interdire, faute pour la science d'avoir exploré tous les domaines de la connaissance. C'est un fait, il subsiste de l'incertitude dans le monde où nous vivons. Cette incertitude est cependant extrêmement réduite en ce qui concerne les antennes relais : l'expertise nationale et internationale a conclu de manière convergente, et en toute indépendance, qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques -cette précaution de langage reste nécessaire-, et compte tenu des faibles niveaux d'exposition aux champs magnétiques autour de ces stations relais, l'hypothèse -toute théorique- d'un risque pour la santé des populations vivant à proximité de ces stations ne pouvait être retenue. D'ailleurs, dans la plupart des circonscriptions que je visite, on se plaint plus de l'insuffisance du nombre de ces antennes que de leur excès de présence. En effet, en dépit des efforts de l'Etat et des départements, il y a encore, hélas! dans notre pays, des zones toujours non couvertes par ces antennes, ce qui nuit à la qualité des communications dans le monde rural. Et cette difficulté s'ajoute à toutes celles qui entravent le développement et l'équilibre des territoires ruraux."....."La réglementation française intègre bien les recommandations internationales, notamment celles de l'Union Européenne. Aucun élément scientifique nouveau n'est venu remettre en question les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques établies par le décret du 3 mai 2002. Il n'est donc pas envisagé à ce jour de modifier les seuils réglementaires en vigueur."

Pollution visuelle

► Cet aspect a été, dès le début, un critère d'étude du projet. Ou les opérateurs envisageaient l'installation d'un pylône arbre ou il n'y avait pas de commencement de discussion. Les opérateurs ont fait des propositions qui ont donné lieu à un accord et les demandes de travaux ont été transmises, après examen de la commission d'urbanisme, au service instructeur et aux services de l'Architecte des Bâtiments de France (voir préambule).

► Ce projet a donné lieu à la signature .../

suite de la page 2

/... par Madame le Maire, d'une convention avec chacun des opérateurs afin de concrétiser les droits et obligations de chacune des parties. et notamment, l'engagement, par chacun des opérateurs, de verser à la commune un loyer annuel de 7 000€ sur une première période de douze années, période renouvelable.

►Le projet de convention a été soumis au Conseil Municipal le 25 mai 2007. Celui-ci après délibération l'a adopté à l'unanimité.

Toutefois, dans un esprit d'ouverture, les opérateurs et la commune ont décidé de procéder à l'étude d'une nouvelle implantation sur la parcelle communale en bordure de la route de Richebourg, (ancien terrain de foot-ball).

Les résultats de cette étude seront rapportés aux Bazainvillois le 15 janvier 2008.

Les précisions sur les horaires seront communiquées par voie d'affichage sur tous les panneaux d'affichage légal.

on vous dit tout....

chemin de l'aunay : les branches basses signalées par un riverain ont été coupées

Le mauvais fonctionnement des réverbères relevé sur le territoire a été signalé à la SICAE-ELY. Madame le Maire a adressé un courrier à cette entreprise pour lui demander de tenir compte de ces dysfonctionnements lors de l'établissement de la prochaine facture d'éclairage public.

Impasse du Boeuf Couronné, l'élagage des 72 platanes a été réalisé. Le ramassage des feuilles est en cours.

Un procès-verbal a été dressé contre un pétitionnaire du chemin du Lion d'Or qui n'a pas respecté les prescriptions de la demande de travaux qui lui a été accordée.

Impasse du Boeuf Couronné, les manoeuvres départementales du service d'incendie et secours ont eu lieu le 15 décembre.

Multicommerce à Bazainville: les pourparlers sont en bonne voie. Madame le Maire a rendez-vous avec les partenaires début janvier 2008.

Séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2007

Présents	Mesdames Aboudaram, Charpentier, Vergez Messieurs Gelsi, Girard, Haincourt, Mouaci, Zablotzki
Excusés	Madame Bayon, Madame Rimonteil, Monsieur Gousseau
Absents	Messieurs Dantan, Jaffry,

Ont été notamment examinés les points suivants

►INDEMNITE AU RECEVEUR

Mme le Maire présente la demande de Monsieur le Receveur Municipal quant à son indemnité de conseil annuelle.

Après en avoir lu le détail, elle propose, selon la règle, une indemnité calculée sur les réalisations budgétaires des 12 derniers mois, s'élevant à 404.67€.

La dépense figure au B.P. 2007, article 6225.

►SUBVENTION CCPH

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 7 décembre 2006, le Conseil Communautaire de la CCPH, a précisé la nature et les modalités de l'intervention de la CCPH en matière de coopération décentralisée.

VU la convention du 18 mai 2007, signée entre la CCPH et la commune de Bazainville, il y a donc lieu de demander le versement de la subvention accordée d'un montant de 1 200€ concernant l'achat d'une machine à décortiquer effectué.

►SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ILE DE FRANCE (SDRIF)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le projet de SDRIF prenant en considération les spécificités de l'espace rural de l'ouest des Yvelines, (et, en particulier, celles du Pays Houdanais, dont Bazainville est l'une des communes), notamment au travers des options retenues de développement modéré qui correspondent à celles du Schéma Départemental d'Aménagement et de développement Equilibré des Yvelines, du Contrat de Développement Equilibré des Yvelines, signé par la Communauté de Communes du Pays Houdanais, on ne peut qu'approuver et appuyer ces options.

Par contre, le refus, par le SDRIF, des options de développement du réseau routier (A86, A10), seules capables de desservir correctement ces projets, et celui de développer, à court terme, les transports collectifs, (Les options d'amélioration de la desserte ferroviaire pour le Pays Houdanais, le développement de lignes de transports collectifs routiers ne sont pas même évoquées) renforcent le désaccord du Conseil municipal. Les possibilités de développement de transport adapté, transport à la demande, ne sont pas plus considérées comme une priorité pour notre espace rural.

Par ailleurs, la localisation d'un lycée sur le territoire houdanais n'est pas non plus envisagée alors que le lycée de rattachement de la Queue-lez-Yvelines est déjà saturé et que ce type d'équipement, doté de filières techniques adaptées aux besoins des entreprises locales, constitue un élément structurant de développement du territoire, tant du point de vue de l'accueil et de la formation de la population, que du développement économique.

Le conseil municipal de Bazainville souhaite donc que ce projet intègre les demandes ci-dessus exprimées, afin que les besoins de sa population soient satisfaits.

Séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2007 (suite)

► SYNDICAT MIXTE D'ETUDE d'urbanisme et d'aménagement des PAYS DE HOU-DAN-MONTFORT L'AMAURY : Enquête publique sur la modification du SCOT

Récemment, un certain nombre d'anomalies ou de contradictions ont été détectées après enquête systématique auprès de l'ensemble des communes du SMEUAHM.

Les modifications proposées pour en tenir compte, ne remettent pas en cause l'économie générale du SCOT (Schéma de COhéSion Territoriale) des Pays de Houdan et Montfort mais permettraient de lever les difficultés rencontrées par les communes lors de la révision des PLU et lors des mutations de certains terrains.

Le calendrier de révision du SDRIF ne permet pas d'envisager d'attendre de traiter ces modifications dans le cadre de la révision du SCOT qui s'en suivra. Le comité syndical a donc décidé d'engager dès maintenant une modification du SCOT pour corriger ces anomalies ou pour clarifier certaines ambiguïtés.

La modification proposée pour le SCOT porte sur les trois situations suivantes :

- La demande introduite par Galluis est relative à la réintégration en zone urbanisable d'une parcelle de 1ha actuellement mise en zone agricole non constructible dans le SCOT.

Cette parcelle a été incorporée en zone agricole non constructible au moment de l'approbation du SCOT, alors qu'elle était déjà bâtie et affectée à un usage économique.

Dans le PLU de Galluis, ce même terrain a été affecté d'un zonage NA-UI.

Cette situation empêche toute évolution de l'espace bâti concerné.

Toutefois, le statut non constructible au SCOT de la parcelle en question déjà bâtie relève d'une erreur d'appréciation manifeste et peut faire l'objet d'une modification.

- La demande introduite par Jouars Pontchartrain en vue de prolonger le tissu urbanisé pour englober le secteur de la Bonde, occupé depuis l'approbation du SCOT par le collège, un gymnase et quelques habitations. Il s'agit là d'une erreur d'appréciation manifeste et peut faire l'objet d'une modification.

- La demande introduite par Montfort l'Amaury pour clarifier le statut d'une parcelle destinée à réaliser un équipement d'intérêt public mais classé au SCOT en espace boisé et situé dans un cercle de développement modéré.

► SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET D'EQUIPEMENT DE LA REGION DE RAMBOUILLET (SITERR)

Mme le Maire présente au Conseil le rapport d'activité 2006 du SITERR accompagné du Compte Administratif 2006.

► QUESTIONS DIVERSES

- compte-rendu succinct du rendez-vous de travail avec l'architecte et le représentant du Conseil Général sur le projet de construction à l'école.

Pour l'intégralité du compte-rendu se reporter aux panneaux d'affichage répartis sur l'ensemble du territoire communal.

URBANISME

à noter

L'ordonnance du 8 décembre 2005 supprime l'autorisation de lotir.

Les lotissements sont désormais soumis soit à un permis d'aménager, soit à une déclaration préalable.

Doivent faire l'objet d'un permis d'aménagement, les lotissements qui ont pour effet, sur une période de moins de 10 ans, de créer plus de deux lots à construire, lorsqu'ils prévoient la réalisation de voies ou espaces communs ou lorsqu'ils sont situés dans un site classé ou dans un secteur sauvegardé dont le périmètre a été délimité.

Les lotissements qui ne sont pas soumis à la délivrance d'un permis d'aménager doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Le délai d'instruction de principe est toujours de trois mois lorsque le lotissement nécessite un permis d'aménager et d'un mois pour une déclaration préalable.

Les travaux doivent débuter dans un délai de deux ans à compter de la notification du permis au demandeur ou de la date à laquelle la décision tacite est intervenue.

Permis de construire accordés

Mr DOMINGUES, Rte de Gambais
- Aménagement des combles
Mr CONCALVES, Impasse du Boeuf Couronné
- Construction d'une maison individuelle

Déclarations de travaux accordées

Mr GUILLEMOT, passage des genêts
- Abri de jardin
Mr PETIT Place Saint Louis
- Refection de toiture, pose de velux

Les bruits les plus farfelus circulent quant aux pouvoirs du maire en matière d'urbanisme.

Ce n'est pourtant pas faute d'informer qui veut bien lire les bulletins municipaux !

Il faut savoir que le maire a les pleins pouvoirs.... de respecter et de faire respecter les lois et réglementations en vigueur.

Il ne peut donc pas, seul, décider de changer le zonage d'une parcelle de qui que ce soit!

C'est le conseil municipal qui est l'organe décideur, par sa volonté de réviser le Plan Local d'Urbanisme et par son approbation d'une nouvelle politique d'urbanisation.

Politique élaborée en tenant compte des obligations induites par le Schéma Directeur d'Ile de France (d'ailleurs en cours d'enquête publique) le Schéma de Cohérence Territoriale des Pays de Houdan et Montfort l'Amaury) qui inscrivent la commune dans une réflexion globale d'occupation des sols.

Ainsi, un Bazainvillois, dont la propriété est située sur plusieurs zones, telles que une partie en zone ND, ou EBC (zones naturelles) et une autre en UH (zone urbanisable) ne peut recevoir qu'une réponse négative du maire s'il demande que sa parcelle en zone ND ou EBC devienne constructible. Quel que soit le motif qui préside à cette demande.

Les nouveaux propriétaires prennent les caractéristiques de leur bien au moment où ils l'achètent. Il faut qu'ils se renseignent auprès des services de l'urbanisme sur les possibilités futures d'extension avant de se décider à l'achat. Après c'est trop tard et sources de conflits....

Séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2007

Présents : Mme ABOUDARAM, MM. HAINCOURT, ZABLOTZKI,
Mmes VERGEZ, CHARPENTIER, Mrs GIRARD,
JAFFRY, GELSI,
M. MOUACTI.

Absents excusés : Bernard GOUSSEAU qui donne pouvoir à Didier HAINCOURT
Elodie RIMONTEIL qui donne pouvoir à Marie-Claude VERGEZ, Annette BAYON
Absent : Mr DANTAN

Ont été notamment examinés les points suivants:

FINANCES : Budget 2007

Mme le Maire donne lecture des opérations comptables réalisées à ce jour.
La plupart des prévisions du B.P. ont été réalisées.

Il reste, en recettes d'investissement, à percevoir, 81 169.85€, de subventions de l'Etat, de la Région et du Conseil Général
En fonctionnement, il apparaît un excédent qui ne sera définitif que le 31 décembre et qui sera, bien entendu, repris sur le B.P. 2008.

Autorisation d'accepter et de verser des indemnités

Madame le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer les pièces comptables relatives aux frais (à payer ou encaisser) des actions juridictionnelles engagées.

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer les pièces de ces dossiers.

Décision modificative : section Fonctionnement

Le chapitre 66 (intérêts d'emprunts) présente un déficit de 0.01€. Il est proposé de prendre cette somme au chapitre 65 qui présente un solde créditeur de 32 814.07€. Le Conseil municipal autorise ce virement de crédit.

Prise en charge du voyage au Sénégal

Dans le cadre du partenariat avec la commune de Suelle et Bazainville, M. Zablotzki, se rendra au Sénégal en février 2008. Mme le Maire propose que les frais de déplacement de M. Zablotzki, soient pris en charge par la commune.

Le Conseil municipal donne son accord pour que les frais soient pris en charge par la commune. Les crédits seront ouverts à l'article 6532 du B.P. 2008.

Installation classée

Mme le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral d'agrément à RN12 AUTO
En date du 23 novembre 2007, le préfet a pris l'arrêté suivant :

« L'article 1er de l'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires du 22 mai 2006 d'agrément n° PR 78 00001D est modifié tel qu'il suit : La Sté RN12 AUTO, située 27 impasse du Boeuf Couronné à Bazainville-78550, est agréée pour effectuer la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage pour une capacité maximale annuelle de traitement de 1 000 véhicules hors d'usage... »

Après en avoir débattu, Mme le Maire fera une courrier à Monsieur le préfet afin d'avoir plus de précisions sur cette affaire :

- Quels travaux ont été réalisés pour passer du traitement de 110 véhicules/an au nombre de 1000 ?

- Pourquoi les contrôles réalisés ne sont-ils pas connus de la commune ?

- Peut-on être informés du calendrier des contrôles et de leurs résultats ?

Travaux:**Programme d'aménagement de trottoirs sur les RD en agglomération**

Les communes de moins de 2 000 hab. peuvent prétendre à une subvention pour la réalisation de travaux de création ou d'aménagement de trottoirs le long des routes départementales, en agglomération.

-soit lorsque le Département réalise des travaux sur la chaussée des routes départementales dans le cadre du programme de modernisation et d'équipement (renforcement-recalibrage ou requalification d'axe) ou du programme d'améliorations ou grosses réparations.

-soit lorsque la commune souhaite effectuer des travaux sur les trottoirs sans que le Département réalise des travaux sur la chaussée des routes départementales.

La priorité sera donnée aux communes qui demandent une subvention pour réaliser des travaux de trottoirs concomitants avec les travaux de chaussées réalisées par le Département. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à faire préparer les dossiers de candidature le plus rapidement possible afin de prétendre au maximum de subventions.

Programme d'aide aux communes pour l'aména-

gement d'arrêts de transport.

Les communes de moins de 10 000 hab. peuvent prétendre à une subvention de 80% au titre :

-des transports en commun (abribus et aires d'arrêt) pour des montants plafonnés de 11 400€ HT et 5 650€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à faire préparer les dossiers de candidature le plus rapidement possible afin de prétendre au maximum de subventions.

Fonds Eco Départemental Environnement & Innovation (F.E.D.E.I)

L'appel à projet est ouvert aux projets les plus innovants et les plus variés pourvu qu'ils aient une exigence stricte de développement durable.

Le projet doit répondre à un ensemble de critères de développement durable qui sont la qualité de la démarche, l'innovation technique, l'impact environnemental, l'impact humain, l'innovation sur le territoire des Yvelines, la communication, la pédagogie et l'animation liées au projet, le suivi et le bilan, le potentiel de diffusion et le rapport coût/avantages.

Le plafond de l'aide accordé dans le cadre du FEDEI est de :

- 50 000€ pour les actions immatérielles (études, prestations...) en investissement ou, sur besoin justifié, en fonctionnement, notamment pour rechercher de nouveaux modes de gestion plus durable d'espaces ou d'équipements existants à encourager,

- 200 000€ pour les opérations d'équipement.

L'aide est fixée au cas par cas. Elle est réglée sur la base des dépenses effectivement réalisées, avec possibilité de versement d'un acompte de 80% de l'engagement sur justificatif de cet engagement.

Dans ce cadre, Madame le Maire souhaite proposer de mettre en place sur l'ancien stade, - si, le nouveau projet proposé par les opérateurs Orange et SFR n'est pas retenu - un verger conservatoire.

Ce verger conservatoire permettrait la conservation d'espèces de pommiers et de poiriers en voie de disparition et servirait notamment de nichoirs pour les chouettes effraie qui ne trouvent plus de lieux pour nicher comme expliqué au cours de la réunion avec le CORIF.

Commission des travaux du samedi 1er décembre 2007 à 9h

Présents : Jacqueline Aboudaram, Didier Haincourt, Marc Zablotski, Robert Gelsi, Hervé Girard, Patrick Jaffry, Tahar Mouaci.

Ont été traités les points suivants:

Installation d'un abribus au relais du Pavé en remplacement de celui qui a été vandalisé. Différentes structures ont été étudiées afin de choisir celle qui sera le mieux adaptée à l'emplacement, et la moins susceptible d'être rapidement abîmée ce qui entraînerait des frais de remise en état permanents.

Il a été décidé de lancer un appel à concurrence pour un abri ouvert de 2.20m de long sur une profondeur de 1.20m et une hauteur de 2.10m dont la structure serait en bois, la toiture double pente en un matériau imitant les tuiles (pas de vraies tuiles pour ne pas subir les dégâts rencontrés sur l'abri du jeu de pétanque sur le terrain de jeux et loisirs de l'avenue des Tilleuls), et offrant la possibilité de s'asseoir. Didier Haincourt doit fournir un plan dans le courant de la semaine prochaine afin de pouvoir lancer l'appel à concurrence.

Source du Lavoir au Lièvre : l'association Bazainvillage a procédé au nettoyage des abords du lavoir et a découvert "un trou" qu'elle a signalé comme dangereux à la commune. Ce trou n'en est pas un, mais est la source qui alimente le lavoir. Ce site avait été déjà signalé afin d'éviter toute chute mais cette signalisation n'a pas tenu. Didier Haincourt va prendre contact avec Monsieur Besnard, son voisin et entreprise de terrassement pour étudier la possibilité de déposer quelques "jolies" pierres autour du trou et d'installer un panneau signalant l'existence de la source.

Carrefour de la route de Guignonville et de la route de Richebourg. Les riverains ont fait part, à Madame le Maire, des nuisances engendrées par le non aménagement de ce lieu et de leurs réflexions pour y remédier. Madame le Maire les a informés que les discussions avec la direction départementale ont été reportées au 17 décembre 2007.

A l'issue de la réunion du 17 décembre, des propositions ont été émises par la Direction Départementale des routes. Décisions qui vont dans le sens des propositions et de la commune et des riverains. La décision définitive doit intervenir après les élections communales et départementales.

Dans le cadre des travaux entrepris par le Conseil Général sur leurs routes, il est proposé aux communes de s'inscrire dans un **programme d'aide à l'amélioration ou à la construction de trottoirs en agglomération**. Il est décidé de faire figurer à ce programme la réfection du trottoir de la route de Gambais.

Les **barrières de sécurité**, installées Grand'Rue devant l'arrêt des cars, ne l'ont pas été en bordure directe du trottoir mais légèrement en retrait pour permettre aux voyageurs de descendre en toute sécurité avant d'emprunter le trottoir.

Les communes vont devoir prendre en compte la **loi du 11 février 2005 qui instaure l'accessibilité de la voirie, des logements, des transports, des lieux recevant du public, des écoles au plus tard en 2015**.

Pour ce faire, il faudra procéder à l'inventaire, l'analyse et la mesure de l'écart séparant les obligations et l'existant, la programmation et la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi. Il faudra dès 2008, commencer à dresser cet inventaire en fonction des compétences communales.

Au cimetière, il est constaté des effondrements autour de certaines tombes. Ces effondrements semblent être dus à la qualité du sol. En attendant le résultat de la procédure d'abandon des tombes qui doit se mettre en place, il faut sécuriser les abords des tombes concernées. Didier Haincourt se rendra sur place et indiquera les mesures à faire installer par les agents techniques.

suite de Séance du Conseil Municipal du 13.....

Il aurait également une vocation pédagogique, puisqu'il pourrait être proposé à Madame la Directrice d'en tenir compte pour les actions pédagogiques de l'école et donner lieu à une manifestation communale, du type Fête de la cueillette des pommes.

CONVENTIONS :

Avenant à la convention «Profession Sport »
Mme le Maire propose de reconduire cette adhésion dans les mêmes conditions de fréquence de présence de l'animateur. Pour l'année 2007, le coût de cette prestation s'est élevé à 3 221.15€.

Avenant à la convention d'entretien des poteaux d'incendie

Le contrat d'entretien des poteaux incendie de la commune arrive à expiration le 30 novembre. Ce marché est reconductible pour une nouvelle période de trois ans. Néanmoins, en raison des prochaines élections municipales, afin de ne pas obliger le futur conseil à suivre les orientations du conseil actuel, si les options choisies ne lui convenaient pas et afin de ne pas interrompre le service, Madame le Maire propose de signer un avenant d'un an, à compter du 1er décembre 2007. Toutes les clauses du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent intégralement applicables.

RENDEZ-VOUS AVEC LE CENTRE ORNITHOLOGIQUE ILE DE FRANCE

Les représentants du Corif, M. Robert, responsable du GEC 78 (Groupe EFFRAIE-CHEVECHE des Yvelines), L. Jouanneau, correspondant local Pays Houdanais ont fait part de leur souhait d'organiser la 12ème édition de la fête de la Chouette à l'Atelier de Bazainville, le 22 mars 2008. Un rendez-vous avec Madame la Directrice de l'école a été prévu.

LE CONSEIL RÉGIONAL D'ILE DE FRANCE

A octroyé une subvention de 1 500€ à un habitant de Bazainville pour l'installation d'une pompe à chaleur géothermale.

La commune a reçu un don de 1 200€ pour la cession du **VEHICULE INCENDIE FPT 1973**.

Cette recette sera imputée au B.P. 2007 article 7713.

Prochaine séance le 25 janvier 2008



Illuminations de Noël

Chaque jour du mois de décembre, Bazainville s'est illuminé et embelli
Un jury composé de conseillers et de Bazainvillois,
sillonnera les rues de notre village le jeudi 20 décembre
et décernera 10 prix de maisons décorées et visibles de la rue.
Les lauréats seront avisés et récompensés samedi 12 Janvier 2008
à L'Atelier lors des vœux du Maire.

Bravo à tous pour votre investissement !

Photos des enfants de Bazainville

GOUTER DES ANCIENS

Ambiance chaleureuse en ce jeudi 13 décembre, à la mairie, pour le traditionnel goûter de Noël.

Les personnes conviées :
"anciens", "conseillers municipaux", "bénévoles" ayant aidé à la décoration de Bazainville, ont eu la surprise de voir arriver les enfants de la classe de CM2 qui leur ont chanté, sous la conduite de Madame Olivier, quelques chansons de leur répertoire de jeunes choristes.

Tout ce petit monde a partagé le délicieux goûter dans la plus grande joie.

Une tombola a récompensé deux gagnants : enfant et ancien, qui ont reçu chacun le très joli livre de photographies et de poésies des villages du Pays Houdanais de Michel Maizoué.

Chacun est reparti, le coeur content, d'avoir retrouvé pour un moment, la chaude ambiance de l'amitié bazainvilloise.
Rendez-vous à tous l'année prochaine

et **BONNE ANNÉE 2008.**

Marie Claude Vergez

Lycée Jean Monnet

Le 17 novembre 2007, le Lycée Jean Monnet, organisait la remise de diplômes honorifiques pour les bacheliers ayant eu une mention et les techniciens supérieurs pour les examens de l'année scolaire 2006-2007.

Ont été cités :

Beauvois Nicolas	Baccalauréat L	mention Assez Bien
Commandeur Julia	Baccalauréat S	mention Très Bien
Delfesc Guillaume	Baccalauréat S	mention Bien
Doyard Marie	Baccalauréat ES	mention Assez Bien
Gilant Marion	Baccalauréat L	mention Assez Bien
Jabnoun Camille	Baccalauréat S	mention Très bien
Markovic Paul	Baccalauréat ES	mention Bien
Sarda Marine	Baccalauréat STG	mention Assez Bien

Au cours de cette cérémonie qui réunissait les élèves, les professeurs, les familles, les maires des communes d'origine des lycéens et toute l'équipe du lycée, il a été rendu hommage au proviseur, Monsieur Philippe Massé, Chef de travaux LT-LP dont l'année scolaire 2007-2008 sera la dernière à La Queue lez Yvelines.

Hommage émouvant dont vous trouverez ci-après quelques extraits.

"Monsieur le Proviseur,

Quand vous êtes arrivé pour la rentrée 2003 avec cette barbe nonchalante vous donnant l'aspect d'un petit père tranquille, nous ne nous attendions pas à une telle efficacité. Pour tout vous dire, je peux bien vous l'avouer maintenant, l'équipe de l'administration informatique de l'époque vous avait donné affectueusement le surnom de Papy, surnom qui n'en est plus un aujourd'hui puisque vous êtes deux fois grand-père.

Votre passage laissera comme souvenir une reprise en main d'un établissement qui en avait bien besoin. Fort de votre expérience, venant d'une cité scolaire difficile, vous avez restauré l'autorité sans laquelle un établissement ne peut fonctionner.

Attaché à la réussite des élèves, vous avez insufflé une politique qui au travers des projets aussi divers que les JetSet, les classes accompagnées, les processus de détection des élèves en difficultés, a permis de ramener le lycée Jean Monnet parmi les meilleurs de l'Académie et même au-delà avec un taux de réussite de 92% aux Baccalauréats que n'avait jamais atteint l'établissement auparavant.

Votre ère aura été aussi celle de la montée en puissance des nouvelles technologies avec la mise en réseau de l'ensemble de l'établissement, la gestion des notes par Internet, la mise en place du site Internet du lycée et du B2I. Au nom des élèves, des étudiants, des professeurs et de l'ensemble des personnels, je vous remets donc ce diplôme d'honneur pour service rendu à l'établissement Jean Monnet en vous souhaitant une bonne fin d'année scolaire pour cette dernière année de dévouement à l'Education Nationale."

école de Bazainville

Activité Piscine

Le SIVOM a adressé à la commune la facture des séances de piscine effectuées par les enfants de Bazainville au complexe aquatique Christian Barjot, de septembre à décembre

367 entrées au prix de 1.84€ soit un coût de 675,28€ plus, pour le transport, 0.40€ par habitant soit un coût de 479.60€.

(1199 Bazainvillois au recensement de 1999, seule référence légale à ce jour)

En effet, le coût total du transport est mutualisé, donc réparti sur la population des 35 communes adhérentes à la section piscine du SIVOM. (voir BVI 87 pour les classes concernées). Pour l'année 2008, le programme pédagogique n'est pas encore connu.

Activité Sport à l'école

Les quatre heures hebdomadaires de l'intervenant Sport à l'école, David Dubois, ont été reconduites pour l'année scolaire 2007-2008. Cette prestation est facturée à la commune pour la somme annuelle de 3 221,15€

Conseil d'Ecole

Le compte-rendu du Conseil d'École est diffusé aux parents d'élèves par l'intermédiaire du cahier de correspondance des enfants.

Caisse des Ecoles

Rappel du fonctionnement de la Caisse des Ecoles :

Le bureau se réunit régulièrement selon les nécessités de son fonctionnement administratif, à la demande de Madame la Présidente, de la Directrice d'école ou à la demande de plusieurs membres avec l'accord de la Présidente.

Les projets doivent être présentés lors d'une réunion de bureau et ne peuvent être adoptés qu'après accord du bureau.

Pour tout ce qui concerne les acquisitions de fournitures, un bon de commande doit être signé par Madame la Présidente avant achat.

Projet d'aménagement et de constructions à l'école

Madame la Directrice et le Bureau de Loisirs Animations ont été conviés à faire part de leurs remarques sur la présentation générale du projet.

Actuellement, les architectes travaillent à l'élaboration d'un avant projet.

Parallèlement, les appels à concurrence pour études de sol, thermique, bureau de contrôle, etc.... sont en cours.

Lorsque le projet aura pris forme, les architectes feront une présentation au Conseil Municipal. Les membres de l'équipe enseignante, du bureau du centre de loisirs, les délégués des parents d'élèves et le personnel communal y seront conviés.

Insonorisation du restaurant scolaire

Les travaux se dérouleront la deuxième semaine des vacances scolaires de Noël. Ainsi en janvier, c'est dans une ambiance feutrée que se dérouleront les repas. Un confort tout d'abord apprécié par le personnel communal mais qui se traduira très vite chez les enfants par moins de fatigue et plus de convivialité!

Stationnement devant l'école

L'accès de cette contre allée permet la dépose des enfants au plus près de l'entrée (ou de la sortie) de l'école. La vitesse y est limitée à 10km/h. Il appartient aux automobilistes de la respecter et de ne pas entraver la circulation générale. Il est à signaler que les automobilistes qui utilisent cette voie sont les parents qui viennent déposer et reprendre leurs enfants!!!!

CANDIDATURE AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Inscriptions sur les listes électorales

les inscriptions ne se font pas d'office!

Les jeunes français ou européens qui atteindront leur majorité avant le 29 février 2008 doivent se présenter en Mairie de Bazainville avant le 31 décembre 2007 s'ils n'ont pas reçu de la mairie une lettre leur notifiant leur inscription d'office.

Dès le 1er janvier 2008, si ces jeunes ne se sont pas présentés au secrétariat dans les délais, ils devront faire une demande écrite auprès du Tribunal d'Instance de Mantes, via le secrétariat de la mairie.

► Toutes les personnes, françaises ou européennes, inscrites comme électeur sur une autre commune,

► Tout habitant de Bazainville, majeur, non inscrit, qui désire devenir électeur sur la commune de Bazainville,

doivent impérativement se présenter au secrétariat avant le 31/12/2007 aux heures d'ouverture des bureaux.

Pour toute inscription, présenter une carte nationale d'identité ou un passeport ou un titre de séjour, en cours de validité.

Si ce document est hors de validité, une copie d'acte de naissance, un justificatif de domicile récent, l'ancienne carte électorale pour les électeurs inscrits sur une autre commune.

Toute personne ayant déposé une demande d'inscription au cours de l'année 2007, doit venir contrôler son inscription définitive, entre le 11 janvier et le 20 janvier 2008, un recours pouvant se faire dans ce délai auprès du tribunal d'Instance de Mantes la Jolie.

Dans les communes de moins de 2 500 habitants, la déclaration de candidature n'est pas obligatoire.

Les candidatures ne sont astreintes à aucun formalisme particulier et aucune démarche particulière ne doit être effectuée.

La circonstance qu'une personne n'a pas été candidate ne fait pas obstacle à son élection.

Les candidatures isolées sont possibles.

Les listes peuvent être incomplètes, le panachage entre deux listes étant autorisé pour l'électeur, il lui est possible de supprimer le nom de certains candidats.

Il peut également ajouter des noms sur le bulletin et en modifier l'ordre.

Le bulletin sera valable même s'il comporte plus ou moins de noms qu'il y a de conseillers à élire. Mais dans le cas où les noms ajoutés vont au-delà du nombre de sièges à pourvoir, seuls les premiers noms mentionnés par l'électeur seront pris en compte lors du dépouillement.

Les commissions de propagande n'interviennent pas. Aucun frais de campagne n'est remboursé.

Il appartient aux candidats de fournir les bureaux de vote en bulletins.

Ils peuvent remettre ces bulletins directement au président de vote le jour du scrutin ou les faire déposer dans les bureaux de vote par le maire. Dans ce cas, les bulletins doivent être remis au maire au plus tard la veille du scrutin à midi.

STATUT DE L'ÉLU LOCAL - Version Novembre 2007

Ce document, élaboré par les services de l'AMF en septembre 1995 est, régulièrement remis à jour et figure en ligne sur le site Internet de l'AMF (www.amf.asso.fr, choisir " Publications " sur le bandeau rouge puis, sur l'arborescence de gauche, choisir " Statut des élus - organes délibérants - démocratie locale " et enfin " Statut de l'élu ").

Il regroupe les dispositions applicables aux maires, adjoints, conseillers municipaux, conseillers généraux et régionaux ainsi qu'aux membres des organes délibérants des EPCI.

Il indique notamment les conditions d'accès à la fonction de Maire ou d'Adjoint.

Le candidat désireux de devenir maire ou adjoint doit respecter un certain nombre de conditions d'éligibilité et de compatibilité prévues pour les conseillers municipaux.

En outre, les fonctions de maire ou d'adjoint ne peuvent être exercées que dans le respect des règles de compatibilité et de cumul de mandats.

Pour en savoir plus se reporter entre autres à l'adresse internet ci-dessus.

Mme Aboudaram a annoncé qu'elle se représentait en compagnie des maire-adjoints, Didier Haincourt, Marc Zablotzki et des conseillers, Brigitte Charpentier et Tahar Mouaci.

Mmes Bayon, Rimonteil, Vergez, Mrs. Gelsi et Gousseau, qui ont déménagé au cours du mandat ne sont plus éligibles sur notre commune.

M. Hervé Girard ne souhaite pas se représenter.

M. Patrick Jaffry, se représente, mais n'accompagne pas l'équipe sortante.

RESTAURATION SCOLAIRE

Rappel : les enfants dont les deux parents ont une activité professionnelle sont accueillis en priorité (sur présentation des justificatifs d'employeur).

Pour les autres élèves, l'inscription sera possible, UN jour par semaine, sous réserve des places disponibles en accord en début de mois avec le régisseur de cantine.

Tarifs : 3,20€ pour les Bazainvillois et 3,85€ pour les « hors commune »

Les bulletins d'inscription et les menus sont disponibles sur le site internet de la CCPH, commune de Bazainville, rubrique infos pratiques

<http://www.cc-payshoudanais.fr>

Pour tous renseignements 01.34.94.29.26

MERCİ AUX BAZAINVILLOIS

- ▶ qui participent à la décoration de notre village
- ▶ qui offrent à l'école du matériel : téléviseur et lecteur de DVD,
- ▶ qui enlèvent les déjections de leurs chiens au cours de leurs promenades
- ▶ qui remplissent le carton des Restos du Coeur installé à l'accueil de la mairie. (Un premier gros carton a déjà été enlevé).
- ▶ et à tous ceux qui signalent au secrétariat de mairie, soit une ampoule de lampadaire défaillante, soit un incident pas encore remonté à la mairie et auquel il faut remédier rapidement.
- ▶ sans oublier la jeune association Bazainvillage dont les membres ont entrepris de nettoyer certains chemins et sites de notre village.

ET NON MERCI AUX BAZAINVILLOIS QUI PENSENT QUE LA REGLEMENTATION C'EST POUR LES AUTRES et qui "enquiquinent" leurs voisins par leur négligence!

Pendant les **Vacances Scolaires**, de nombreuses activités pour les jeunes de 12 à 18 ans sont proposées par la CCPH.

Les inscriptions pour les Vacances d'Hiver se feront début février 2008. Renseignements : Mme Tandré, CCPH, Mairie de Houdan 01.30.46.81.35

Le Service Jeunesse de la CCPH recrute des animateurs. Contact : Mr Bolingue 01.30.46.81.30

C'est à savoir....

Durée de conservation des papiers administratifs

Relevés de comptes, talons de chèquiers, bulletins de salaire, ordonnances médicales... Combien de temps garder ces papiers ?

Si vous disposez d'un accès internet, ces sites peuvent vous aider

▶ http://www.minefi.gouv.fr/directions_servi-

[ces/dgccrf/documentation/fiches_pratiques/fiches/d11.htm](http://www.dgccrf.fr/documentation/fiches_pratiques/fiches/d11.htm) Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) : Papiers à conserver

▶ <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N366.xhtml?&n=Papiers&l=N21>
Les fiches pratiques service-public.fr
Délais de conservation des papiers

Restos du coeur : La permanence a lieu le vendredi matin de 9h30 à 12h, à Houdan, 20 rue St Matthieu . **Un carton attend vos dons en nature à l'accueil de la mairie.**

La campagne "Hiver" 2007 débutera le 3 décembre pour une durée de 16 semaines. Durant cette période, une permanence supplémentaire sera assurée le mardi de 14h à 16h. Pour tout renseignement : Patricia Gay - 02 37 43 21 05

OXYJEUNES

Un espace d'information santé (alcool, tabac, cannabis, nutrition, baisse de moral, ...) destiné aux jeunes de 11 à 25 ans

Dans un cadre convivial, les jeunes du territoire auront accès à de la documentation, pourront parler et échanger avec des professionnels et participer à des soirées thématiques par tranche d'âge.

42, rue de Paris - 78550 - Houdan - tél.01 30 46 99 70 - hhoudan.jeunes@nerim.net

Médiation familiale à Houdan

Pour les situations complexes au sein des familles (séparation, conflits enfants/adolescents/parents, frères et soeurs, ...) Espace Territorial de Houdan, 7 rue du Pot d'Etain tous les lundis après midi sur rendez-vous. Siège de l'association APME à Versailles : 01.30.21.75.55

Hôpital de Houdan

Centre Périnatal de proximité : une sage femme, un médecin généraliste, un radiologue, des kinésithérapeutes assurent un suivi personnalisé et de proximité des femmes enceintes, ainsi qu'un accompagnement post-natal

Planification familiale : à compter de janvier 2008, des permanences du centre de planification familiale auront lieu une demi-journée par semaine dans les mêmes locaux que Oxyjeunes. Un médecin et une conseillère conjugale assureront un accueil et des consultations de manière anonyme.

Centre de soins de première intention : du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 13h : présence d'un médecin généraliste sans rendez-vous pour les petites urgences.

Assédic : tous les services téléphoniques sont regroupés sous seul numéro : le **39 49** ou www.assedic.fr

Contact député, Henri Cuq : Tel : 01 30 91 19 50 Fax : 01 30 95 28 33
Secrétariat : 13 bis et 15, avenue Charles de Gaulle - BP 90067
78143 Aubergenville Cedex

Contact conseiller général : Jean-Marie Tétart : 01 30 46 81 30 ou 06 08 87 97 09
Secrétariat : 69, Grande Rue - 78550 - Houdan

Bibliothèque :
Président Mr GAILLARD
16 avenue des Tilleuls
Mercredi, samedi
11h à 12h

L'oiseau Bleu :
Président Mr NORSI-
KIAN
Tel. : 01.34.87.62.83
Mme METTIVIER
06.20.39.47.94

Loisirs Animation :
Président Mr MOISE
16 avenue des Tilleuls
01.34.87.78.58

Atout Choeur :
Présidente Mme DES-
MONTS
01.48.34.15.11
Section chant Mr MINE
Encadrement Mme
VIMONT

**Association Sportive
de Bazainville :**
Présidente Mme SECHEZ
01.34.87.65.10

**Association de
Généalogie :**
Présidente Mme BROU-
TIN 01.34.87.79.43

Judo Club :
Mr LECOURT
01.34.86.88.28
06.08.96.29.36

**La Compagnie des
Archers du Pays
Houdanais :**
Président Mr CHEVREAU
25, Grand'Rue
01.34.87.72.40

Atelier Théâtre :
Pascale RUBEN
01.34.84.39.01
06.03.50.19.45
Salle des Associations
Mercredi après-midi

Club de Bridge :
Mme CHEAV
01.34.87.01.56



L'oiseau bleu

Cette année, la reprise de notre Loto le 8 décembre (après deux ans d'absence) s'est déroulée dans la plus grande joie des Bazainvillois. En effet, nous n'avons pas atteint les 300 personnes attendues, par contre, le plaisir nous a comblé d'avoir parmi nous 90% de Bazainvillois que nous remercions chaleureusement.

Didier a lancé le coup d'envoi en faisant un tour pour 'des clous' afin de montrer aux personnes qui sont venues pour la première fois comment se déroule ce jeu. Eh oui, la personne qui a eu la première ligne complète a gagné 2 kg de clous et la personne à son côté cœur a gagné une boîte de pansements. Voici un échantillon de notre soirée :

64 lots, le sapin de la chance (Sapin en motte décoré + billets loterie + bons d'achats + cadeaux) et le lot 'surprise' (repas complet pour Noël) ont été distribués pour une ligne gagnante. 1 lot pour une ligne de 'qui perd gagne' c'est-à-dire : la dernière personne qui reste avec son carton sans un jeton dessus est pour une fois gagnante. 12 gros lots ont été gagnés pour un carton complet. Voici le détail de quelques uns des gagnants :

- Cafetière Combiné Espresso	Mauricette Chevreau	Bazainville
- Séjour dans une maison hôte	Fouassier Elodie	Marchezais
- Lot surprise	Mettivier Daniel	Bazainville
- Lecteur Graveur DVD	Figueiredo Carmen	Bazainville
- Centrifugeuse	Robin Christophe	Maulette
- Ballade en calèche 4 places	Loriot Edwige	Bazainville
- Bon achat 150€	Gousseau Nelly	Elaucourt
- Super Station Météo	Fouchon Catherine	Bazainville
- Agneau complet prêt à cuire	Le Saint Pierre	Bazainville



ASB Bazainville

Une nouvelle activité vient d'ouvrir à l'AS Bazainville : la marche nordique !

Le Nordic Walking, comme son nom l'indique, vient des pays nordiques, de Finlande pour être plus précis. Environ

500 000 personnes en ont fait leur nouveau « jogging » régulier. Le principe de la marche nordique est très simple : il s'agit d'accentuer le mouvement naturel de balancier des bras pendant la marche et de propulser le corps vers l'avant à l'aide de deux bâtons (les « nordic sticks »). Toute la partie supérieure du corps entre en action pendant la marche et pas seulement les membres inférieurs. L'exercice physique est alors très complet et l'entraînement cardiovasculaire et musculaire incomparable.

Par sa facilité et par son intérêt pour l'entraînement du cœur, la marche nordique concerne aussi bien les jeunes que les moins jeunes, les débutants et les sportifs de haut niveau.

Cette nouvelle activité est encadrée par un entraîneur diplômé (N3). Le rendez-vous est fixé à 9h30 le samedi matin sur le parking des Brulins (étangs des morues) à Montfort l'Amaury.

Les séances durent entre 1h30 et 2h00. Il faut prévoir une tenue dans laquelle on est à l'aise. Les chaussures sont des chaussures de course à pied. L'idéal est une chaussure de trail. L'adhésion est identique à celle de la section course à pied : un certificat médical de non contre indication à la pratique de ce sport et une cotisation qui comprend la licence de la FFA (assurance individuelle incluse) et l'inscription aux épreuves qui accueillent cette discipline pour celles et ceux qui le souhaitent. Convivialité et remise en forme garanties!

L'association est en train de battre un record d'adhésions cette année avec plus de 155 licenciés à mi-novembre dont 65% d'athlètes dans les catégories «jeunes» et surtout une parité qui s'équilibre année après année (42% de femmes dans les catégories «adultes»).

- GPS
- Machine à Pain
- WII
- Super Jumelle
- Camescope (film+photo)
- 4 places cirque Gruss

Devoize Gary	Bazainville
Filoché Andrée	Suresne
Haincourt Michel	Bazainville
Martin Gisèle	Bazainville/Gambais
Le Roux François	Richebourg
Loriot Mickaël	Bazainville

Sans oublier les sapins en motte offerts par La Pépinière Ste Thérèse, les stations météo et thermomètres offerts par Codir, les boules de Noël offertes par Kryss, le coffret gastronomique offert par le Loup Ravissant, les huîtres, les pot au feu, la dinde, des fleurs et beaucoup d'autres beaux cadeaux.

Une soirée dans la bonne humeur, dont je tiens à remercier les personnes qui nous ont aidés : Annick et Philippe Branco, Céline Prime, Nathalie Branco, Les employés municipaux et la Mairie de Bazainville ainsi que les bienfaiteurs : Intermarché, InterSport, Mr Gohier, les pharmacies de Houdan, Gambais, Orgerus et La Queue Lez Yvelines, la pizza Campagnarde, Bazain'Bois, Bricomarché, Roady, Codir, Kryss, le loup ravissant Mr LeCoq, Mr Vassout, Picwick, Mondovelo, le Jardin d'Océane, Sylvie De L'Aunay, Atac d'Orgerus et La Queue Lez Yvelines, Top cadeaux, la boîte à décors, Antre-Guillemêts, Natur'L, la jardinerie Poullain, Il était un fleur et Carol.

Nous vous donnons rendez-vous pour le prochain loto (Toujours le 2° Samedi de décembre), venez nombreux.

Je tiens personnellement à remercier toute l'équipe de l'Oiseau Bleu qui m'entoure, Jacques Norsikian, Alain Rimonteil, Nicolas Mettievier, Francine Blanche et Stéphanie Haincourt.

PS : un grand Merci à Mr et Mme Gilant pour la décoration de leurs vitrines dans la rue principale qui ravit grands et petits ! un détour s'impose pour admirer ces vitrines !!
Merci Chantal METTIVIER

MARATHON DES YVELINES et MARATHON-RELAIS 2007

La 11ème édition du marathon des Yvelines qui s'est déroulée dimanche 21 octobre, avec 2 épreuves : un marathon en individuel et un marathon en relais, a remporté un vif succès avec des conditions climatiques idéales.

Le vainqueur Mohamed BOUMAZA remporte l'épreuve en 2h27mn52sec devant Thierry FOUL-HOUX à seulement 18 secondes...Le relais (4 coureurs) a été remporté par l'équipe EASQY 1 (Entente St Quentin en Yvelines) en 2h23mn32sec.

Nous remercions les 155 bénévoles, ainsi que tous nos partenaires et la commune de Bazainville, qui nous ont permis de réaliser cette belle journée de sport.

Toute l'organisation félicite l'ensemble des participants pour l'esprit sportif, le courage et la courtoisie dont chacun a su faire preuve. Les photos et les clips vidéo sont consultables sur le site Internet du marathon : <http://www.marathonyvelines.org/> La 12ème édition est prévue dimanche 26 octobre 2008.



BAZAINVILLE

Chantier de nettoyage du 20 octobre 2007

Le premier chantier s'est déroulé de 15h à 18h30 sous le soleil, dans la bonne humeur.

Quinze adhérents étaient au rendez-vous. Chronologiquement, les premiers intervenants ramassaient les papiers, les canettes... les suivants élaguaient les branches et les derniers débroussaillaient et tondaient pour laisser un chemin praticable et agréable pour les promeneurs.

Nous avons nettoyé 2.5kms de chemins et sentiers : le Saule Guérin, le chemin de la Butte qui mène à la rue des Alisiers dans le domaine, le chemin Les Grès qui se prolonge jusqu'à la route de Tacoignières, le chemin Vallée Girard qui part de la route d'Orgerus pour aller jusqu'à la route de la Sablière à travers les bois.

Au bilan de cette journée, nous avons déposé à la déchetterie de Houdan : 255 kg d'ordures.

Chantier de nettoyage du 24 novembre dernier

Ce chantier s'est déroulé de 15h à 17h30 sous le soleil, dans la bonne humeur.

Nous avons deux ateliers bien distincts :

La première équipe a parcouru un tronçon du chemin aux Cochons sur 1.5km et a collecté 190 kg d'ordures (batteries, pneus, bidons, canettes, bouteilles en verre, papiers) qui ont été déposées à la déchetterie de Houdan.

La seconde "équipe s'est affairée à débroussailler la parcelle communale qui entoure le lavoir situé au lieu-dit Le Lièvre.

Pendant que certains curaient le bassin, les autres démoussaient le toit.



MARCHE DE NOEL 2007

La Grenouille Joyeuse tenait à remercier tous les participants :

Les exposants pour la qualité de leur stand, les « bénévoles » du village pour la décoration de « l'Atelier » ainsi que M et Mme Bernard pour leur don de sapins, enfin les nombreux visiteurs.

Nous espérons que chacun a pu trouver le « petit » cadeau qui fait plaisir.

Pour consulter les photos prises lors

de cet évènement, rejoignez-nous sur notre site Internet www.lagrenouillejoyeuse.org

Nous espérons vous retrouver lors de nos prochaines manifestations (Calendrier disponible sur notre site Internet).

Atout Choeur

Atout Choeur et sa chorale est heureuse de l'année 2007 qui se termine, et envisage 2008 avec optimisme et détermination.

Au cours du trimestre passé, la chorale est allée en Normandie, puis a reçu Arc en Ciel en retour pour 2 concerts dans le cadre du refus de la misère. C'est ainsi qu'à Boutigny nous avons reçu plus de 900 euros offerts à l'UNICEF. Merci aux généreux donateurs.

En Normandie, c'est Emmaüs qui a reçu plus de 600 euros. Dans la région, 2 concerts pour la Paix ont été produits à Condé sur Vesgres et Courgent.

En 2008, nous nous produirons à la Salle Jacques Brel de Mantes le 9 février, dans le cadre d'un concours amical et, ce sera ensuite, notre grand rendez-vous le samedi 17 mai à Boutigny pour produire la "Petite Muse Solennelle" de Rossini, avec chœur élargi, 4 solistes professionnels, un piano et un accordéon. Cette production sera l'aboutissement d'un très important travail et nous espérons par la suite pouvoir chanter cette célèbre et spectaculaire messe, très lyrique, en d'autres lieux, selon les désirs des uns ou des autres. Nous souhaitons que de nombreux Bazainvillois viendront découvrir ou réentendre cette oeuvre brillante à Boutigny.

Bonne année à Tous Claude Miné, Chef de Choeur

Communauté

Communes

Pays

Houdanais



Adainville

Bazainville

Boinvilliers

Boissets

Bourdonné

Boutigny-Prouais

Champagne

Civry-la-Forêt

Condé-sur-Vesgre

Courgent

Dammartin-en-Serve

Dannemarie

Flins-Neuve-Eglise

Goussainville

Grandchamp

Gressey

Havelu

Houdan

Longnes

Maulette

Mondreville

Montchauvet

Mulcent

Orvilliers

Osmoy

Prunay-le-Temple

Richebourg

Saint-Lubin-de-la-Haye

Saint-Martin-des-Champs

Septeuil

Tacoignières

Tilly

réunion statutaire du 24 novembre 2007 ,à Bazainville

LE COMPTE RENDU DE CETTE ASSEMBLEE SERA RAPPORTE DANS LE PROCHAIN PAYS HOUDANAIS INFO QUI PARAITRA DEBUT 2008

RELEVÉ DES PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CC PAYS HOUDANAIS DU 07.12.2007

ENVIRONNEMENT

• **Contrats globaux de gestion des eaux.** A l'échelle des bassins versants Vesgre et Vaucouleurs, des contrats d'objectifs vont être signés pour 5 ans avec les partenaires financiers (Agence de l'Eau Seine-Normandie et Conseil Régional IDF) qui grouperont l'ensemble des projets de gestion de l'eau (Rivière, assainissement, eau potable) de l'ensemble des maîtres d'ouvrages compétents sur ces bassins (CC Pays Houdanais, communes et syndicats concernés). Ces contrats financeront également une équipe d'animation et de suivi au sein de la CC Pays Houdanais.

• **Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux sur la Vesgre.** Pour améliorer les écoulements et surtout la qualité écologique de la Vesgre, un programme de travaux d'élagage, de plantation, de nettoyage de la rivière a été élaboré pour les cinq années à venir. Pour que la CC Pays Houdanais puisse financer des travaux sur des parcelles privées, ces travaux doivent être déclarés « d'intérêt général ». La procédure de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) va être lancée. Elle comportera une enquête publique d'au moins 15 jours, au printemps 2008.

• **Etude des ruissellements** sur le territoire des nouvelles communes de la CCPH. Une étude des ruissellements va être lancée sur les 19 communes ayant adhéré à la CCPH en janvier 2006. Il conviendrait également de proposer aux 4 communes des bassins versants non encore membres de la CCPH (Le Tartre-Gaudran, Gambais, Orgerus et La Hauteville) de s'intégrer, au moyen d'une convention financière.

TRAVAUX

• **Construction d'un centre de loisirs définitif à Houdan.** Un dépôt de demande de permis de construire va être effectué pour la construction d'un bâtiment destiné à l'accueil de l'activité centre de loisirs. Une subvention va être sollicitée auprès de la CAF 78.

• **Aménagement et renforcement de 7 RPH** (Routes du Pays Houdanais). L'entreprise SCREG a été choisie pour effectuer les travaux des lots 1, 2, 3, 4, 6 et 7 (Tilly, Mondreville, Longnes, Septeuil, Civry la Forêt et Adainville), pour un montant de 326 935,21€HT. Le lot 5 (Mulcent) a été attribué à l'entreprise WATELET pour un montant de 63 974,50 €HT.

• **Stade de Houdan.** A la demande de la Ligue, des travaux sur le stade de Houdan ont été réalisés : pose d'une clôture périmétrique, pose d'une main courante et portillons, pose d'abris à touche et pose d'éclairage extérieur avec détecteur sur tribune. Le montant de ces travaux est de 46 506,24 € TTC. Une subvention de la Ligue Régionale de football est

attendue.

INFORMATIONS DIVERSES

• **Création d'une bretelle de sortie de la RN 12** vers la RD 912 à hauteur de La Forêt. Afin de favoriser et dynamiser l'accès à la zone d'activités de la Prévôté de Houdan et de la piscine, et délester ainsi la RD 912 dans la traversée de Houdan / Maulette, le Conseil Communautaire a approuvé le projet du Conseil Général des Yvelines de réaliser à sa charge une bretelle de sortie de la RN 12, dans le sens Versailles / province, sous réserve que :

- le tracé et la localisation induisent une emprise d'un impact le plus réduit possible sur les parcelles agricoles,
- la sécurité sur la RD 912, soit assurée par tout moyen, y compris la réalisation d'un giratoire,
- des dispositions soient prises pour amenuiser les nuisances apportées aux habitants de la Forêt,
- interdire les traversées du hameau de la Forêt et pour faciliter un accès fluide et direct des agriculteurs à leurs terres.

COOPERATION DECENTRALISEE

La ventilation de l'enveloppe affectée par la CC Pays Houdanais pour la coopération décentralisée au titre de l'année 2007, est la suivante :

- 1 500 € de subvention de fonctionnement à l'association Kassoumaï,
- 4 000 € au collège de Houdan pour l'appui à la classe EDSICA,
- 4 100 € pour le projet d'aménagement des postes et cases de santé de la communauté rurale de Suelle (hors Baila) dont la mise en oeuvre sera confiée à l'association Kassoumaï,
- 1 200 € à la commune de Boissets pour l'achat d'une décortiqueuse à riz et des ruches (coût : 6 101,93 €),
- 500 € à la commune de Houdan pour la réhabilitation de la case qui se situe à l'entrée du campement de Baila (coût : 2 500 €).

VIE ASSOCIATIVE - «La Vesgre AS Football». Une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € est accordée à «La Vesgre AS Football» pour l'acquisition de nouveau matériel.

PERSONNEL : Création d'un emploi de contrôleur territorial de travaux à temps complet. L'emploi de contrôleur territorial de travaux à temps non complet, créé le 30 octobre 2003 va être transformé en emploi de contrôleur territorial de travaux à temps complet à compter du 1er janvier 2008.

Pour les informations pratiques de la C.C. P. H. se reporter au livret d'accueil et à Pays Houdanais Infos, disponibles à l'accueil de la mairie de Bazainville ou sur le site de la CCPH <http://www.cc-payshoudanais.fr>

Mairie de Bazainville**Horaires d'ouverture**

de 9h à 12h, tous les matins
de 14h à 18h, lundi, mardi, vendredi

Accueil du Maire et des Adjointes
sur rendez-vous

La Poste de Bazainville

3, Grand'Rue - 01.34.87.62.50
lundi mardi jeudi vendredi : de 16h à 19h
mercredi de 8h30 à 11h30
samedi de 9h30 à 11h30
(1 samedi sur 2, semaine paire)

Sous-Préfecture de Mantes la Jolie

- 01.30.92.74.00
18-20, rue de Lorraine

SAUR (eau et assainissement)
0810 077 078

SICAE-ELY (électricité)
01.34.94.68.01 (dépannage)

Perception de Garancières

11, rue du Général Leclerc
01.34.86.40.63

Ecole de Bazainville

Directrice Mme OLIVIER
16, avenue des Tilleuls
01.34.94.26.24

Centre de Loisirs "CREALO"

16, avenue des Tilleuls
01.34.87.78.58

Vacances Scolaires

Noël : du 22/12/07 au 07/01/08
Hiver : du 23/02 au 10/03/08
Printemps : du 19/04 au 05/05/08

Cantine

dates limites pour le paiement
pour le mois de janvier : 22 Déc.
pour le mois de février : 29 janv.
pour le mois de mars : 23 fév.

Bibliothèque

Groupe Scolaire
mercredi et samedi matin de 11h à 12h

Paroisse 75, Grande rue à Houdan
01.30.59.61.39

SECOURS

Gendarmerie 17

Pompiers 18

SAMU 15

Médecins à Bazainville 01 34 87 77 93

Dr Leneuf : 06 80 87 96 65
Dr Luciani : 06 21 08 93 55

Urgences

Brûlures graves 01 46 25 24 96
Brûlures enfants 01 44 73 74 75
Centre Anti-Poison 01 40 05 48 48
Dentiste 01 39 51 21 21

Pharmacie de garde

S'adresser à la gendarmerie
01 30 46 83 30

Hôpitaux

Dreux 02 37 51 52 53
Houdan 01 30 46 97 27
Mantes-la-Jolie 01 34 97 41 39
Rambouillet 01 34 83 78 78

ENCOMBRANTS : 17 janvier / 4 avril / 4 juillet / 22 octobre 2008
si besoin se rendre à la déchetterie de Houdan

ORDURES & EMBALLAGES MÉNAGERS

Centre Village	Mercredi	Mercredi
la Vallée des fosses	Mercredi	Mercredi
Fin de la rue de la Vallée (après le N°8)	Vendredi	Mercredi
Moulin de Giboudet	Vendredi	Mercredi

Sortir les conteneurs la veille au soir et les rentrer dès le passage des bennes.

JOURNAUX & MAGAZINES**VÊTEMENTS - VERRE**

Conteneurs Place St Louis

DÉCHETS VÉGÉTAUX

Reprise de la collecte Lundi 1er avril 2008 - **Ne sortir les sacs QUE le DIMANCHE SOIR**

Si vous ne pouvez attendre le dimanche soir, porter les sacs à la déchetterie de Houdan
(www.sieed.fr) Rappel ! les branchages doivent mis en fagôts

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Houdan

carte d'accès à retirer en mairie (se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité)

Vendredi, samedi, lundi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h Dimanche 9h à 13h

EN TOURNÉE À BAZAINVILLE**Jours de marché**

Houdan - vendredi matin
Richebourg - mercredi matin

tous les mercredis à partir de 9h.
Possibilité de passer commande
Tél. : 06.07.99.35.85

BOULANGER - PATISSIER BESNARD
Tous les jours sauf jeudi et vendredi
Tél. 01.30.59.61.07

BOUCHER Mr TABOULET
Tél 02 32 36 31 12 - 06.15.54.86.83
tous les vendredis après-midi

POISSONNIER Mr MARTEL

ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES

Mme AMAR	01.34.87.64.81
Mme FAUCHON	01.34.84.39.67
Mme GUILLONNEAU	01.34.87.67.30
Mme QUITARD	01.34.87.62.40

Mme PRUNIER	01.34.87.69.06
Mme VARET	01.34.84.39.24
Mme GOUGEON	01.34.87.75.87
Mme JOULIN	01.34.87.61.98

BABY-SITTING

Léna CHAPDELAINE	01.34.87.62.59
Marie DOYARD	01.34.87.66.24
Vanessa FAUCHON	06.79.26.24.87
Marion GILANT	01.34.87.61.54
Malorie LUTMAN	06.79.48.10.67

Cinthia MONTORO	01.34.87.67.65
Claire PEBAYLE	01.34.87.74.50
Alicia WITKOWSKI	06.71.81.46.56
Sixtine d'ORANGE	06.71.12.37.08
Coralie CHARLOT	06.14.23.84.28

"Pizza Campagnarde"

Tel 06 07 85 08 02
Place Saint Louis
tous les mercredis de 17h à 20h30

"Case à Paulin"

Spécialités Antillaises
Tel 06 88 28 86 87

Place Saint Louis
tous les jeudis vendredis et samedis de 14h à 20h30

ENTREPRISES BAZAINVILLOISES

à votre service

AUTOMOBILES

• R N 12 AUTO
Tel 01 34 94 23 55
27, Impasse du Boeuf
Couronné

MAÇONNERIE - TERRASSEMENT

• ADIS (terrassment)
Tel 06 11 76 64 08
11, rue des Bouleaux

BOIS DE CHAUFFAGE

• DEMENAI Patrice
(RC 478 226 384)
Tel 01 34 87 70 79
5, chemin de la
Garenne

• EURO MAT
Tel 01.34.87.62.63
11, Chemin de la fosse

• EBMLT (Terrassement
location de bennes à
gravats)

Tel 01 34 87 62 64
06.16.72.48.43
3, Chemin du Lavoir

PLOMBERIE

• ROCHAIN Bernard
Tel 01 34 87 79 20
06.07.99.02.07
60, route d'Orgerus

SOLS

• Entreprise FAUCHON
(revêtement de sol)
Tel 01 34 87 69 50
33, Impasse du Boeuf
Couronné

JARDIN - ESPACES VERTS

• ART ESPACES
VERTS
Tel 01 34 87 79 80
3, Chemin de l'Aunay

• LES PÉPINIÈRES DE
BAZAINVILLE
Tel 01 34 87 61 63
47, Avenue de Paris

ÉBÉNISTERIE

• GOUGOUX Marc
Tel 01 34 87 74 83
82, Avenue de Paris

• ESPACES VERTS &
JARDINS
Tel 01 34 87 64 26
45, Avenue de Paris

TRAVAUX ET BRICOLAGE

• BAZAINBOIS
Tel. 01 34 87 62 47
35, Impasse du Boeuf
Couronné

• VIVRE EN VERT
Vente de Fleurs
Tel 01 34 84 39 73
86, Avenue de Paris

• UNIBETON
Tel 01 34 87 77 08
Avenue de Paris

• CAMUS ESPACES
VERTS
Tel 01 34 87 69 70
06.11.78.53.24

DÉPÔT VENTE La grange-com

• 16, GRAND'RUE
Tel 06 66 36 77 43
01 34 87 67 21

CENTRES ÉQUESTRES

• Sophie COTTIN
Tel 01 34 87 73 12
15 bis, Route d'Orgerus

• Ecurie de Bazainville
Mr MARIE - Le Franc-
Moreau
Tel 01 34 87 67 04
06 07 18 11 00

*NB - Ne figurent sur
cette liste, que les
entreprises bazainvil-
loises qui en ont fait
la demande écrite
auprès du secretariat
de mairie*